

Communauté  
de CommunesHaut Limousin  
en MarcheEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

2024\_039

## ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 avril 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BREGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIoux Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DAMAR Vincent, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, ESCLAMADON Jean-Marie, GAINAND Jean-Pierre, GENTY Guillaume, GUIBERT Xaver, GUILLON Jean-Claude, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAURENT-DUSSY Claudine, LAVERGNE Michel, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUMILHAC Pierre, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie,
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	47	
<b>Suppléants Présents</b>	4	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	5	
<b>Votants</b>	<b>56</b>	

THEVENOT Pierrette.

**PRÉSENTS Suppléants :** DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à OVAN Nicolas ;
- GORIN Claudine qui donne pouvoir à SCHIRA Bruno ;
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- MOREAU Pierre-Charles qui donne pouvoir à THEVENOT Pierrette ;
- ROUET Jean-Louis qui donne pouvoir à BERGER Odile.

**Excusés :** BREGEON Pascal, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GUIBERT Philippe, LONDEIX Colette, MAURY Alice.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Monsieur Guillaume GENTY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

Chaque année, les EPCI doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget (article 93 de la loi n°2019- 1461 du 27 décembre 2019, codifié article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

L'état annuel des indemnités perçues par les élus communautaires à la CCHLeM en 2023 est le suivant :

Nom – prénom	Fonction	Montant brut annuel 2023 des indemnités en qualité d'élu communautaire	Formation	Frais de déplacement
Jean François PERRIN	Président	23 725.92 €	0 €	0 €
Odile BERGER	1 <sup>er</sup> Vice-Présidente	10 040.28 €	0 €	0 €
Gilles REYNAUD	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Claude PEYRONNET	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Xavier GUIBERT	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Francis MARTIN	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	4 567.53 €	0 €	0 €
Jean Paul BARRIERE	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Pascal COMBECAU	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Fabrice NIVARD	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Patricia MARCOUX-LESTIEUX	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Alain JOUANNY	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Christian JACQUIER	11 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Madeleine SAILLARD	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Jacques de la SALLE	13 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Sophie DRIEUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Jean Marie ESCLAMADON	15 <sup>ème</sup> Vice-Président	10 040.28 €	0 €	0 €
Ginette IMBERT	1 <sup>ère</sup> conseillère déléguée	2 920.08 €	0 €	0 €
Daniel MAITRE	2 <sup>ème</sup> conseiller délégué	2 920.08 €	0 €	0 €
Anne Marie SINGEOT	3 <sup>ème</sup> conseillère déléguée	2 920.08 €	0 €	0 €

Aussi, le Conseil communautaire décide de prendre acte de la présentation de l'état annuel des indemnités des élus communautaires pour l'année 2023.

Le Président,

Signé électroniquement par : Le Président  
Date de signature : 19/04/2024  
Qualité : Signature des ACTES par le Président

Jean-François PERRIN

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision*